PMTE1 - Notice complémentaire Angers et Bouchemaine

Les box à vélos

Les box à vélos présentés sur les plans ne sont pas des box existants mais en projet. A ce jour, 10 box à vélos sont prévus à proximité du pôle baignade. Ils sont localisés sur la commune d'Angers.

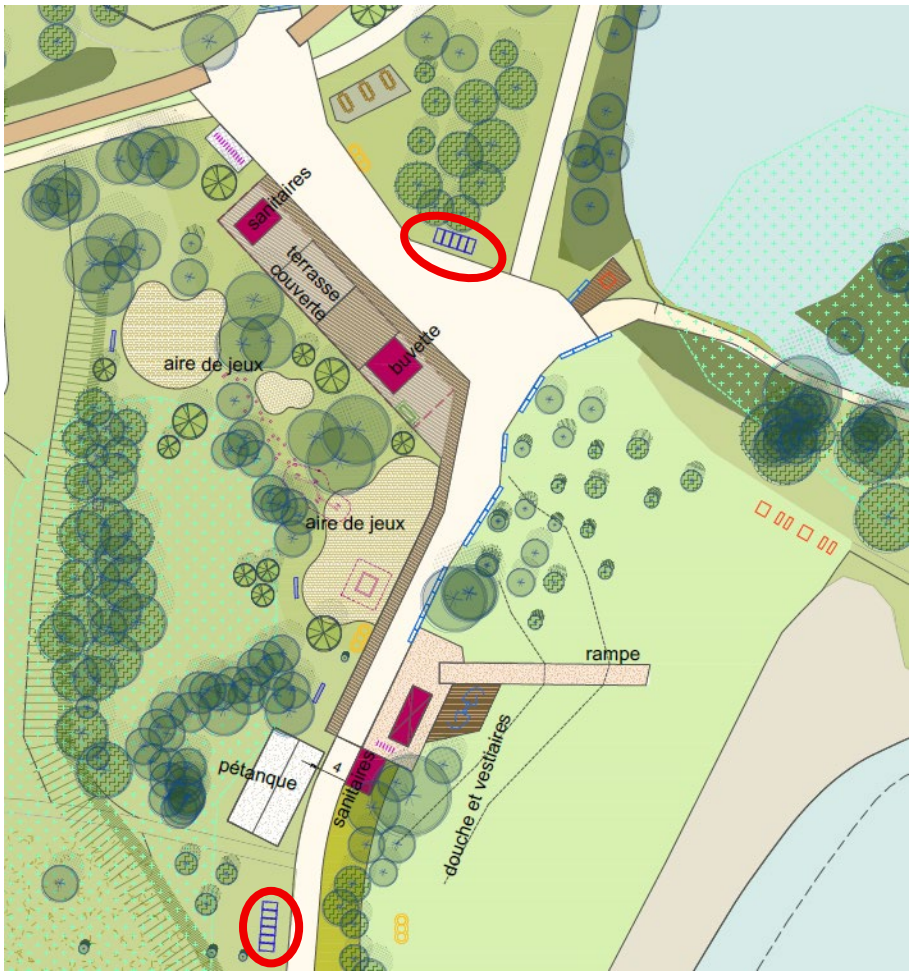

Préciser que les éléments suivants feront objet d'une demande à part (il faudra alors y préciser les plans de façades avec couleurs et matériaux, dimensions…) :

- Box à vélos si non existants

L'installation des box à vélos prévus au niveau du pôle baignade fera l'objet d'une demande séparée par Alter Public.

- Sanitaires

La rénovation des sanitaires existants fera l'objet d'une demande séparée par la Direction des bâtiments de la Ville d'Angers.

Toutefois, dans le cadre du projet d'aménagement piloté par Alter Public, il est prévu l'installation de 2 sanitaires autonettoyants PMR. L'un sera situé proche de l'esplanade évènementielle, le second proche de l'arrière-plage/secteur buvette. Ils sont localisés sur la commune d'Angers
Dans un soucis d'intégration environnementale et de cohérence à l'échelle du territoire, les sanitaires installés suivront la charte du paysage urbain avec un bardage bois et un RAL 7016 (exemple sanitaire installé à l'entrée du parc Balzac).

L'installation de ces deux sanitaires faire l'objet d'une demande séparée par Alter Public.

- Pergolas et terrasses couvertes

Le projet prévoit l'installation de 1 pergola localisé proche de la pyramide (cf carré bleu clair). Celle-ci est localisée sur la commune de Bouchemaine.

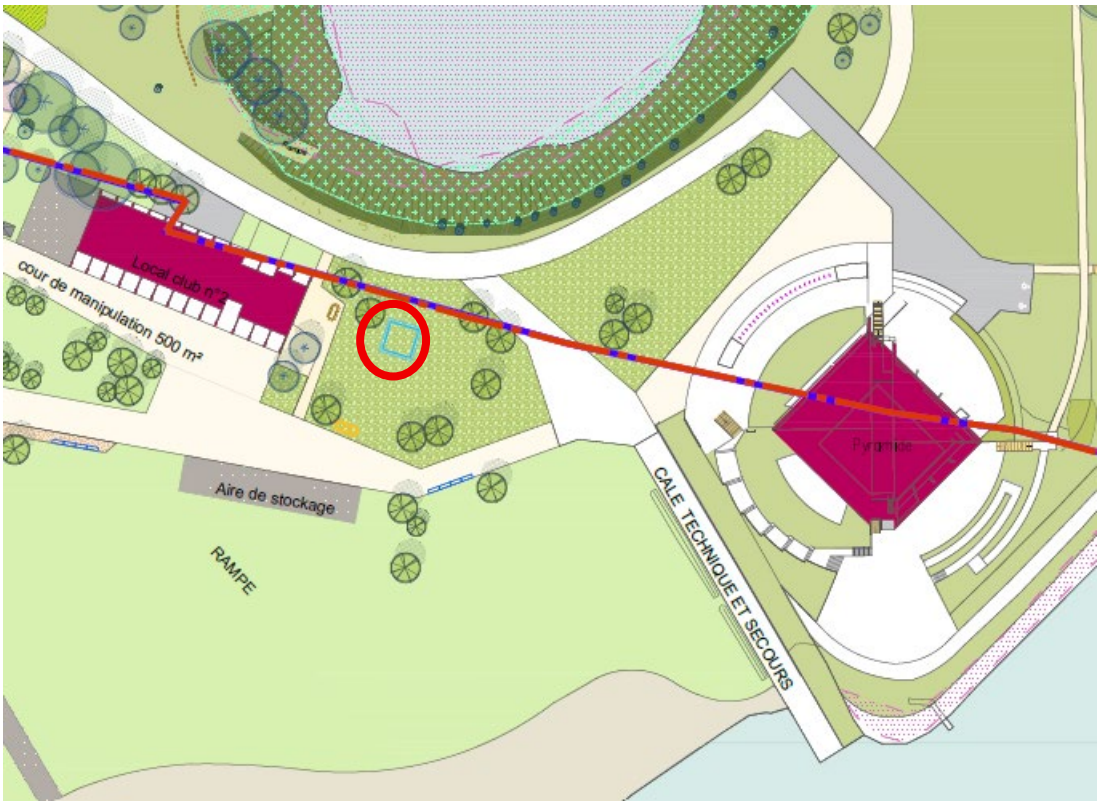

Le projet prévoit l'installation d'une nouvelle terrasse en bois pour la buvette en place, située en arrière plage. La surface prévisionnelle de la terrasse correspond à 430 m².

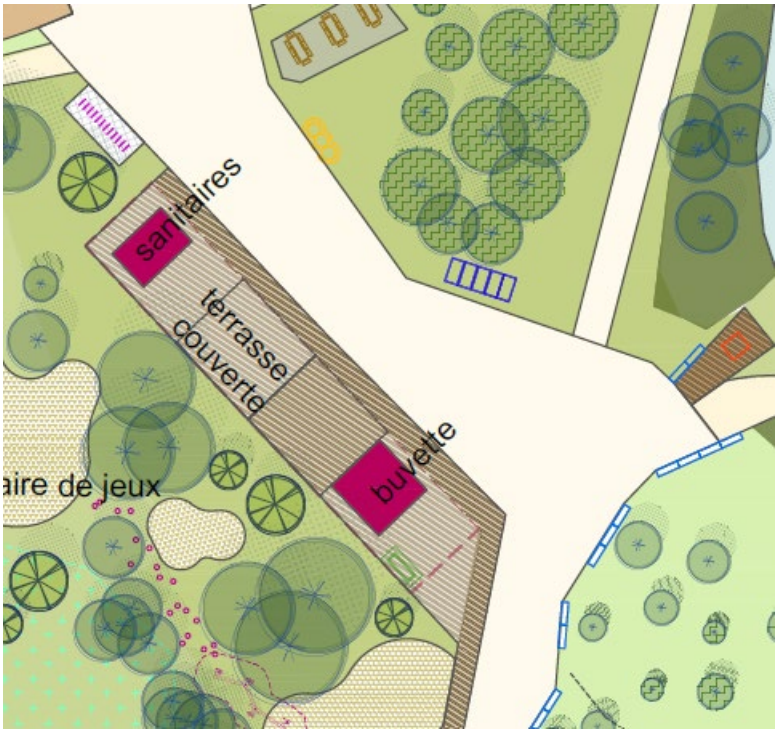

Ces installations feront l'objet d'une demande séparée par Alter Public.

- Hangar pour le club nautique

L'aménagement du hangar pour le pôle nautique fera l'objet d'une demande séparée par la Direction des bâtiments de la Ville d'Angers. Ce dernier se trouve sur la commune de Bouchemaine

- Points de collectes des déchets (si nécessité d'un local clos et couvert)

Deux points de collecte sont prévus dans le projet aux entrées du parc, enterrés. Il n'est pas prévu de local clos et couvert. Le local existant sera supprimé. Ils sont localisés sur la commune d'Angers

Précisions sur les caractéristiques du revêtement des voies piétonnes (perméables ou non)

Les cheminements piétons seront aménagés en stabilisé renforcé, c'est-à-dire un revêtement perméable. Seuls les zones de croisement/intersection avec les voitures seront traités avec un revêtement imperméable en pavés à joint sable.

Précisions sur le nombres d'arbres à planter

Le projet prévoit la plantation de 837 arbres dont 10 arbres signaux. Le bilan des arbres est présenté en p.16 du document PA2 Nature et Environnement B.

Le nombre de places de stationnement créé et supprimé

Le bilan stationnement est présenté en p.8 du document PA2 Mobilités.